

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT (CNC) DU BÉNIN

*Cotonou, le 23 septembre 2022*

---

Le Conseil National du Crédit (CNC) du Bénin a tenu, le vendredi 23 septembre 2022, sa troisième session ordinaire de l'année dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, sous la présidence de Monsieur Oumara KARIMOU ASSOUMA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, représentant Monsieur Romuald WADAGNI, Ministre d'État chargé de l'Économie et des Finances, son Président statutaire, empêché.

Les travaux de la rencontre ont principalement porté sur l'examen des résultats d'une étude réalisée par l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers (APBEF-Bénin) sur les déterminants des taux d'intérêt débiteurs pratiqués par les établissements de crédit au Bénin, ainsi que sur les caractéristiques, enjeux et défis des crypto-monnaies.

Au titre des résultats de l'étude, les membres du Conseil ont relevé que les taux d'intérêt appliqués aux crédits au Bénin ont, en moyenne, évolué dans une fourchette de 6,50 à 7,91% entre juillet 2021 et juin 2022, se situant au dessus de celle observée dans l'UEMOA, qui a varié de 6,30 à 6,34%. L'examen des déterminants de ces taux a fait ressortir que les principaux facteurs explicatifs de leurs évolutions sont :

- le niveau élevé du risque (insécurité judiciaire, fiabilité des états financiers, formalisation des garanties, etc.) et de son coût ;
- le coût élevé des ressources bancaires dû notamment aux taux d'intérêt relativement élevés auxquels sont rémunérés les dépôts à terme ;
- l'importance des charges d'exploitation des banques.

Tout en saluant la qualité et les enseignements de l'étude, les membres du CNC ont recommandé que les réflexions soient étendues aux déterminants des taux selon l'objet et les bénéficiaires des crédits, afin d'affiner les variables d'actions pouvant contribuer à réduire le coût du financement bancaire au Bénin.

S'agissant de l'exposé sur les crypto-monnaies, il a offert l'occasion aux participants de prendre connaissance des caractéristiques, enjeux et défis de ces actifs financiers ainsi que l'état de la réglementation ou des réflexions y relatives, tant au plan mondial que dans l'UEMOA et au Bénin. Les membres du CNC ont, en particulier, noté que les crypto-monnaies sont des actifs financiers volatiles et risqués pour lesquels il n'y a, pour l'heure, pas de réglementation dans l'UEMOA.

Au regard de ces informations, le CNC a instamment invité les autorités nationales et monétaires à intensifier les actions de communication et de sensibilisation des usagers sur les risques de volatilité, d'escroquerie, de pertes d'épargne et de blanchiment associés aux transactions sur les crypto-monnaies. À l'attention de la Banque Centrale, le Conseil a recommandé d'accélérer les travaux en cours visant la mise en place d'une réglementation sur ces actifs financiers dans l'UEMOA, de même que les réflexions sur la monnaie digitale de banque centrale.

Au cours de la session, les Conseillers ont été également informés du projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA. L'objectif de cette réforme structurante de la BCEAO est de mettre en place une infrastructure de paiement permettant les échanges de «compte à compte» quel que soit le type de compte (bancaire, non bancaire), l'instrument, le service et les canaux de paiement utilisés, et incluant toutes les institutions financières dans l'UEMOA. Le déploiement du projet envisagé en 2023, devrait réduire significativement les coûts et les délais des services de paiement pour les usagers, tout en rendant interopérables tous les moyens de paiement numériques.

Par ailleurs, les membres du CNC ont été informés des motivations à la base des dernières décisions du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, prises à l'issue de sa session ordinaire tenue le 14 septembre 2022 à Dakar en République du Sénégal. En effet, le Comité a noté que la persistance de la déviation de l'inflation par rapport à sa zone cible, comprise entre 1% et 3%, fait peser des risques sur l'ancrage des anticipations d'inflation dans l'Union et pourrait entraîner une rigidité à la baisse des prix. Il a donc décidé de relever de 25 points de

base les taux directeurs de la BCEAO afin de favoriser le retour progressif de l'inflation dans la zone cible. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité de la Banque Centrale est passé de 2,25% à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal de 4,25% à 4,50% à compter du 16 septembre 2022. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union reste inchangé à 3,0%.

Au terme des travaux, le Conseil National du Crédit s'est réjoui de l'accueil convivial qui lui a été réservé ainsi que de la qualité des documents et des échanges enregistrés. Il a invité les acteurs à divers niveaux, à poursuivre les actions nécessaires à la consolidation des acquis pour un système bancaire et financier résilient dans l'Union et au Bénin en particulier.

Fait à Cotonou, le 23 septembre 2022

Pour le Président du Conseil National du Crédit et pour ordre,  
le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique

Oumara KARIMOU ASSOUMA

---